

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023

N° 004

Objet :

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE  
SERVICES DE SECURITE PRIVEE

Rapporteur :  
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

15 FEVRIER 2023

Date de la Convocation :

9 FEVRIER 2023

Date d'affichage de la  
convocation :

9 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Jean-Marc JUSTINE, Valentin Guillaume, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Sarah SABOURIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Lydie AUGUIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Maeva CRUZ	pouvoir à	Marc HONORÉ
Salim LESAGE	pouvoir à	Mourad MERGUI

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 7

Membres absents : 0

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2023****N° 004****OBJET : Passation d'un accord-cadre à bons de commande de services de sécurité privée pour la commune et le CCAS d'Achères.****Rapporteur : M. François DAZELLE**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2124-1 et 2,  
**VU** la convention de groupement de commandes conclue entre la commune et le CCAS d'Achères,  
**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 07/02/2023

**Considérant** les besoins de la commune et du CCAS en services de sécurité privée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet des services de sécurité privée pour le groupement de commandes constitué entre la Ville et le centre communal d'action sociale d'Achères.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** M. le Maire, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier ledit accord-cadre.

**ARTICLE 3 : DECIDE** que M. le Maire, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit accord-cadre ainsi que toutes décisions concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Fait et délibéré à Achères, le 15 février 2023**

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Délibération publiée le :

**20 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20230215-004DEL23\_SECURI-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2023